Le Kremlin Bicêtre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté, Égalité, Fraternité

ARRIVÉE
01 OCT. 2024
SGC D'IVRY-SUR-SEINE

Mairie du Kremlin-Bicêtre

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N°2024-339
NOMINATION DE LA REGIE RECETTES POUR LA LOCATION DES SALLES MUNICIPALES
REGIE 419

Le Maire de la commune du Kremlin-Bicêtre,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22,
Vu le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics,
Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2024 autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaire au fonctionnement des services municipaux, en application de l'article L.2122-22 al.7 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté n° 2024-338 du 5 juillet 2024 portant création de la régie recettes pour les locations des salles municipales,
Vu l'arrêté n° 2024-339 de nomination précédent considérant la nécessité de mettre fin aux fonctions de Monsieur SCEMAMA Haim en qualité de mandataire.

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 2 aout 2024

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Sont abrogés les arrêtés de nomination précédents.

ARTICLE 2 : Nomme à compter de la date de notification, Madame GUILLUY Vanessa en qualité de régisseuse titulaire et Madame COUESME Jeanne en qualité de mandataire suppléant de la régie recettes pour la location des salles municipales.

ARTICLE 3 : Nomme à compter de la date de notification, les personnes suivantes en qualité de mandataires de la régie recettes pour la location des salles municipales :

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20240926-2024-339-AR
Date de télétransmission : 18/11/2024
Date de réception préfecture : 18/11/2024

- ELSEBBAN Louise Anne
- NAVILLE Laure

ARTICLE 4 : En cas d'absence pour maladie, congé, ou tout autre empêchement, n'excédant pas deux mois, le régisseur titulaire sera remplacé par le mandataire suppléant.

ARTICLE 5 : Seul le régisseur titulaire percevra une indemnité de maniement de fonds d'un montant de 320 euros par an.

ARTICLE 6 : Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant ont pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de la régie.

ARTICLE 7 : Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont tenus d'appliquer, chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction codificatrice n°06.031 A.B.M du 21 avril 2006 relative aux régies du secteur public.

ARTICLE 8 : Le Maire du Kremlin-Bicêtre et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 9 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé :

- à Madame la Préfète du Val-de-Marne,
- au comptable de la Commune,
- et notifié à l'intéressé(e) pour exécution.

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 26 septembre 2024

La Comptable publique assignataire,

Sofiane KHOUIDHI
Inspecteur des Finances Publiques
Service de Gestion Comptable d'Ivry-sur-Seine
94-96 rue Victor Hugo
94200 IVRY-SUR-SEINE

Isabelle VILAPLANA

Le Maire

Jean-François DELAGE

Signatures du régisseur titulaire, du mandataire suppléant et des mandataires précédées de la formule manuscrite

« Vu pour acceptation »

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20240926-2024-339-AR
Date de télétransmission : 18/11/2024
Date de réception préfecture : 18/11/2024

Vanessa GUILLY	**Jeanne COUESME**
Régisseuse titulaire	Mandataire suppléant
Notifié le : 21/10/2024	**Notifié le :** 22/10/24
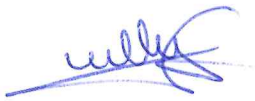	
Louise Anne ELSEBBAN	**Laure NAVILLE**
Mandataire	Mandataire
Notifié le : 22.10.2024	**Notifié le :** 22.10.2024

Délais et voies de recours : le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20240926-2024-339-AR
Date de télétransmission : 18/11/2024
Date de réception préfecture : 18/11/2024

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20240926-2024-339-AR
Date de télétransmission : 18/11/2024
Date de réception préfecture : 18/11/2024